



RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES
de l'emploi opérationnel tenu par les adjudants
de sapeur-pompier professionnel

Chef d'agrès tout engin



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de l'emploi de chef d'agrès tout-engin

Suivi des modifications du référentiel	page 4
Cadre des activités du chef d'agrès tout-engin	page 5
Cadre de la formation du chef d'agrès tout-engin	page 5
Activités et compétences détaillées	
Compétences spécifiques	
Incendie	page 7
Compétences transversales	page 7
Fiches par activités, compétences associées	
Partie 1 – compétences spécifiques	page 10
Partie 2 – compétences transversales	page 14

Correspondance ROME – K1 705
Correspondance RIME – FPESCR17
Fiche métier CNFPT – n°11/E/35

A. Cadre des activités de chef d'agrès tout engin

Contexte

Le chef d'agrès tout engin commande seul ou sous l'autorité d'un COS le personnel d'un agrès composé de plusieurs équipes. Il assure les opérations de secours qui lui sont confiées dans le cadre de la mission principale de la lutte contre l'incendie

Conditions d'exercice

- Avoir validé la formation de chef d'agrès tout engin relative au cadre d'emploi des sapeurs-pompiers professionnels
- Valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévue par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité exercé.

B. Cadre de la formation de chef d'agrès tout engin

Le parcours de formation de l'adjudant relève de la formation de professionnalisation. Il comprend la formation de chef d'agrès tout engin et la formation d'accompagnateur de proximité.

Conditions d'accès à la formation

Les conditions d'accès à la formation sont celles prévues par :

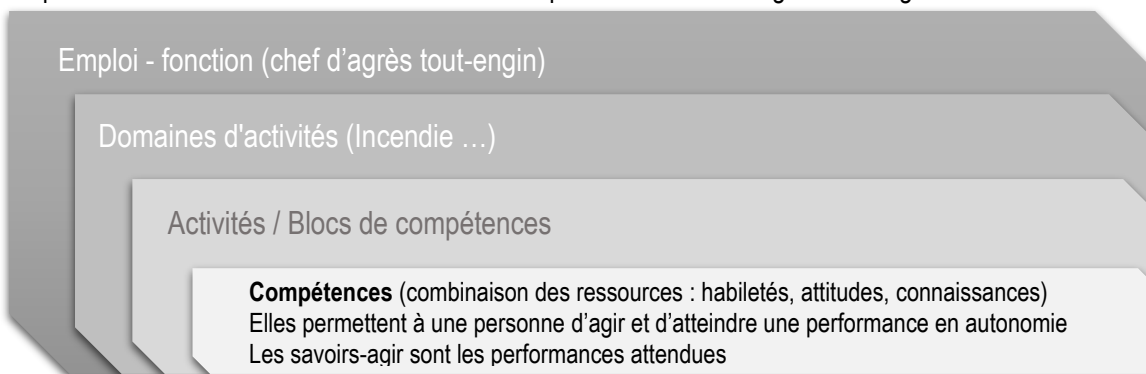
- le décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, précisant les grades permettant d'exercer l'emploi de chef d'agrès tout engin ;
- le décret n°2012-521 portant statut particulier du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

Prérequis d'accès à la formation

Le candidat stagiaire doit être certifié en qualité de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe.

Description du référentiel d'activités et de compétences

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences du chef d'agrès tout engin :



Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'agrès tout engin de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions. Pour chaque domaine d'activité, les blocs de compétences doivent être validés conformément au référentiel national d'évaluation de chef d'agrès tout engin.

Les compétences transversales sont à développer communément aux blocs de compétences des domaines d'activités.

Dispositions spécifiques à la formation

a) Conception du parcours de formation et choix pédagogiques :

La conception du parcours de formation et de l'organisation de la formation relève de la responsabilité de l'organisme de formation.

Les organismes autorisés à mettre en œuvre cette formation élaborent un référentiel interne d'organisation de la formation. Ce référentiel interne de l'organisation de la formation retranscrit les modalités de l'organisation de la formation adaptées aux contraintes de l'organisme de formation, tout en respectant les obligations relatives au référentiel national d'activités et de compétences et au référentiel national d'évaluation.

Toutes les méthodes et techniques pédagogiques peuvent être mise en œuvre pour atteindre les compétences du référentiel (présentiel, distanciel, immersion, tutorat, mise en situation, atelier pédagogique, formation en situation de travail, formation ouverte et à distance, ...). Le parcours peut-être construit de manière fractionné et discontinu avec des périodes d'immersions.

Le développement des compétences d'accompagnateur de proximité relève des référentiels nationaux de ce domaine d'activité.

Conformément aux dispositions statutaires, un stagiaire ne peut assumer, en autonomie dans sa fonction, une mission opérationnelle.

b) Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation. Les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Le directeur de l'organisme de formation peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

c) Durée de la formation

Le volume horaire en jours de la formation est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants.

La durée de la formation de professionnalisation est estimée à 10 jours cumulés.

Une évaluation diagnostique (Cf Référentiel national d'évaluation) réalisée en amont de la formation peut permettre de reconnaître immédiatement des blocs de compétences. Cette validation, à réaliser en amont ou au début de la formation, nécessite une traçabilité précisant les motivations des décisions de l'équipe pédagogique.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Chef d'agrès tout engin

Le référentiel national d'activités et de compétences de chef d'agrès dirigeant une équipe se compose de :

- un domaine d'activité, regroupant 2 activités également dénommées **bloc de compétences**
- compétences transversales

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences de l'emploi de chef d'agrès tout engin :

1. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander une intervention incendie en tant que COS	Analyser la situation opérationnelle
	Prendre la direction d'un sauvetage
	Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
	Diriger la manœuvre d'extinction
	Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
2. Gérer une intervention incendie sous l'autorité d'un COS	S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
	Ordonner et contrôler les actions des équipes
	Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Liste des compétences transversales de l'emploi de chef d'agrès tout engin:

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans les 2 domaines précédemment référencés.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble »
	Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
	Développer le collectif en qualité de leader
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
	Organiser la vérification des matériels et véhicules
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

FICHES PAR ACTIVITÉ

Chef d'agrès tout engin

Partie 1 – Blocs de compétences liés au domaine d'activité de chef d'agrès tout engin

Partie 2 – Compétences transversales de chef d'agrès tout engin

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « **la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels** ».

En ce sens, les guides de doctrines et les guides de techniques opérationnelles sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP
<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>
<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Partie 1 – Blocs de compétences liés au domaine d'activité de chef d'agrès tout engin

Bloc de compétences 1
Activité : Commander une intervention incendie en tant que COS
Compétences : <ol style="list-style-type: none">1. Analyser la situation opérationnelle en matière d'incendie2. Prendre la direction d'un sauvetage3. Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique4. Diriger la manœuvre d'extinction5. Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
Savoir-agir : <ol style="list-style-type: none">1. Réaliser la reconnaissance Sécuriser la zone d'intervention Analyser la situation Définir la tactique opérationnelle2. Diriger et coordonner un sauvetage Adapter les moyens3. Dimensionner le dispositif hydraulique adapté Ordonner le dispositif d'alimentation4. Commander l'extinction Contrôler l'efficacité de la manœuvre Adapter les moyens5. Engager les dispositifs de protection des biens Organiser déblai et surveillance
<u>Éléments des compétences</u>
<u>Habiletés :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés○ Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptés à la mission○ Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance○ Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation○ Adapter l'usage des matériels au contexte
<u>Attitudes :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance○ Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes○ Garder un contact permanent avec les équipes
<u>Connaissances :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Marche générales des opérations de lutte contre l'incendie○ L'analyse de zone d'intervention, sectorisation○ Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques○ Lecture du feu○ Combustion, propagation, explosions○ Typologie des feux, procédées et méthodes d'extinction○ Réaction au feu des matériaux○ Impact de la ventilation – ventilation opérationnelle○ Procédure gaz renforcée○ Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés○ Disposition constructive○ Prévention opérationnelle○ Éléments à rechercher○ Périmètres et zonages de sécurité○ Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation○ Gestion des fluides○ Méthodologies opérationnelles○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances

- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage
- Capacité et modalités d'utilisation des outils d'extinction
- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Dimensionnement hydraulique
- Etablissements hydrauliques et alimentation des engins
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Protection des biens, déblai, surveillance – rôle, missions et responsabilités
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police – COS/DOS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 2

Activité : Gérer une intervention sous l'autorité d'un COS ou d'un chef de secteur

Compétences :

1. S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
2. Ordonner et contrôler les actions des équipes
3. Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Savoir-agir :

1. Réaliser la reconnaissance
Sécuriser la zone d'intervention
2. Définir la ou les techniques opérationnelles
Diriger et coordonner les équipes
Adapter les moyens
3. Collecter les informations opérationnelles des équipes
Rendre compte au COS ou au chef de secteur

Éléments des compétences

Habilités :

- Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptés à la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
- Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
- Garder un contact permanent avec les équipes

Connaissances :

- Marche générales des opérations de lutte contre l'incendie
- L'analyse de zone d'intervention, sectorisation
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Lecture du feu
- Combustion, propagation, explosions
- Typologie des feux, procédés et méthodes d'extinction
- Réaction au feu des matériaux
- Impact de la ventilation – ventilation opérationnelle
- Procédure gaz renforcée
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Disposition constructive
- Prévention opérationnelle
- Éléments à rechercher
- Périmètres et zonages de sécurité
- Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation
- Gestion des fluides
- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage
- Capacité et modalités d'utilisation des outils d'extinction
- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Dimensionnement hydraulique
- Établissements hydrauliques et alimentation des engins
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Protection des biens, déblai, surveillance – rôle, missions et responsabilités
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police – COS/DOS

- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Partie 2 – Compétences transversales de chef d'agrès tout engin

Bloc de compétences transversales A
Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)
Compétences : <ol style="list-style-type: none">1. Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité2. Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions3. Contribuer au « bien vivre ensemble »4. Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique
Savoir-agir : <ol style="list-style-type: none">1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)2. Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers4. Autoévaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Autoévaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique
<u>Eléments des compétences</u>
Habilités : <ul style="list-style-type: none">○ Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission○ Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et l'ensemble des intervenants○ Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés○ Choisir pour soi-même et l'ensemble des intervenants les équipements de protection individuelle adaptés à la mission○ Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle○ Réaliser et faire réaliser par les intervenants des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques○ Exercer la mission sous pressions physiologiques et psychologiques○ Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques○ Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)○ Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions○ Signaler les actes de violences○ Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux ICP
Attitudes : <ul style="list-style-type: none">○ Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité○ Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif○ Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants○ Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission

- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Veiller aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- Connaître les principes de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, ...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- L'impact du stress au travail
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP

Bloc de compétences B

Activité : S'impliquer dans son emploi

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
3. Développer et encourager la réflexivité
4. Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
5. Comprendre et rédiger des écrits
6. Exercer en qualité d'acteur du service public
7. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances
Anticiper sur les évolutions de la situation
3. Autoévaluer ses compétences et connaissances
Contribuer à l'autoévaluation des compétences et connaissances de ses équipes
Identifier les axes d'amélioration à développer
4. Développer les compétences et connaissances
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer les compétences et connaissances
5. Utiliser les moyens de communication à disposition
Comprendre les documents écrits
Elaborer des écrits
6. Agir conformément aux missions du service public
Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public
7. Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS
Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Développer et diffuser la culture du service public
- Agir avec une réactivité adaptée
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations

Attitudes :

- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
- Communiquer, transmettre la culture du service public
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation

Connaissances :

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Droits et obligations du fonctionnaire
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus de l'amélioration continue, des démarches qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Filières, cadres d'emplois et carrière
- Droits et devoirs du fonctionnaire
- Statut particulier sapeur-pompier professionnel
- Instances paritaires et partenaires sociaux
- La formation tout au long de la vie

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- Livret stagiaire formation d'intégration du fonctionnaire territorial catégorie C (CNFPT)
- Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration territoriale publique (CNFPT)

Bloc de compétences C

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Echanger et partager les informations
4. Développer le collectif en qualité de leader

Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif
Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun
Favoriser la bienveillance
3. Echanger avec bienveillance et attention
Partager en s'assurant d'être compris
Agir dans le cadre de sa mission de service public
Rendre compte des situations rencontrées
4. Dynamiser le groupe et l'esprit collectif
Valoriser diversité et mixité

Éléments des compétences

Habilités :

- Motiver l'appartenance au collectif
- Organiser la dynamique d'amélioration du collectif
- Développer l'intelligence collective des équipes
- Gère la diversité et de la mixité des collectifs
- Communiquer avec efficacité
- Convaincre à l'oral
- Prendre la parole en public
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser tous types d'équipements SIC
- Savoir prendre en compte les médias
- Communiquer (ou pas) avec les médias

Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
- S'adapter à l'évolution des TIC

Connaissances :

- Organisation et missions du SIS
- Valeurs et normes de l'organisation
- La diversité et de la mixité des collectifs
- Complémentarité SPP/SPV
- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- Gestuelle et gestion de l'oral

- L'éloquence
- Régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)
- Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale
- Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Procédures et langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

Bloc de compétences D

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
2. Organiser la vérification des matériels et véhicules
3. Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés
Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission
Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
Réaliser des contrôles croisés
2. Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
3. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Éléments des compétences

Habilités :

- S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés
- Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement

Attitudes :

- Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle

Connaissances :

- Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- Démarche qualité et amélioration continue

Ressources à minima :

- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Edition août 2019 – DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE